

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les Départements organisent la deuxième rentrée scolaire de l'ère covid

Le 26 août dernier, Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, a réitéré son souhait d'une rentrée « la plus normale possible ». Cette ambition est partagée par l'ensemble des Départements. Conscients de l'importance des années collège dans la construction des parcours des jeunes, les Départements font preuve d'une implication sans faille pour leur garantir un environnement sécurisé.

Le 2 septembre 2021, les quelques **3 440 444 collégiens** feront leur rentrée. Celle-ci s'inscrit dans la continuité de la rentrée de 2020, bouleversée par la crise sanitaire et soumise à un protocole strict. **Avec la rentrée 2021, les Départements**, compétents s'agissant de la construction, la rénovation, l'entretien, l'équipement et la sécurisation des collèges **voient leurs efforts exceptionnels inscrits dans la durée**.

La crise sanitaire et les taux élevés de circulation du virus, notamment depuis le variant Delta, posent la question de la bonne aération des espaces scolaires clos et les interrogations sont de plus en plus fortes s'agissant de l'équipement des collectivités territoriales en capteurs de CO².

L'Assemblée des Départements de France tient à rappeler que les consignes d'aération des salles de classe et des réfectoires font partie des règles d'hygiène de base, largement renforcées depuis le début de la crise sanitaire. « **Tous les Départements, et leurs agents prennent un soin particulier pour s'assurer d'une aération optimale des espaces** » souligne François Sauvadet, Président de l'ADF.

« *Si l'Assemblée des Départements de France recommande l'installation de ces dispositifs, où l'Etat l'estime nécessaire, elle s'oppose à une généralisation systématique qui entraînerait des dépenses conséquentes pour les Départements, sans prendre en considération les caractéristiques particulières des espaces et du bâti* ».

Or, les Départements, pour faire face à la crise sanitaire et garantir le plus haut degré de sécurité sanitaire, ont déjà engagé d'importantes dépenses : notre enquête, couvrant une période arrêtée au mois de février 2021, révélait **que le surcoût moyen par Département était de 756 900€** comprenant

les dépenses de masques (+240 000€ en moyenne), en produits d'entretien et d'hygiène (+155 000€ en moyenne) et les moyens humains mobilisés (+362 000 € en moyenne) .

Toutefois, les Départements sont nombreux à se doter en capteurs de CO². Si certains Départements avaient déjà fait le choix d'installer ce type d'outils dans les réfectoires (avant la crise pour certains), la tendance est nettement en hausse depuis le printemps 2021.

Quelques exemples :

- Haute-Vienne : installation de capteurs dans les réfectoires des collèges du Département,
- Mayenne : 300 capteurs mis à disposition des 41 collèges publics et privés du Département,
- Eure-et-Loir : 2 capteurs par collège – un destiné à la salle de réfectoire, l'autre à la discrétion du chef d'établissement,
- Seine-Saint-Denis : Expérimentation avec les collèges volontaires depuis mars 2021 de l'utilisation de ces capteurs.

À ce titre, l'Assemblée des Départements de France encourage le gouvernement à préciser prochainement la mise en œuvre des fonds annoncés dédiés au soutien des collectivités qui voudraient s'équiper en capteurs de CO², mais qui éprouvent des difficultés pour le faire.

L'ADF met en œuvre un suivi des Départements équipés et continuera de partager, en temps réel, les informations et difficultés rencontrées.

En ces temps perturbés, chaque Département démontre son efficacité pour faire du collège un lieu sécurisé d'enseignements et de vie pour notre jeunesse. Le Président de l'ADF, François Sauvadet, renouvelle toute sa confiance aux exécutifs récemment mis en place pour continuer ce travail remarquable et souhaite que pour la vaccination des collégiens, l'État travaille en étroite coopération avec les Présidents de Département.

A PROPOS DE L'ADF :

L'Assemblée des Départements de France (ADF) est une association pluraliste qui réunit les Présidents des 102 collectivités adhérentes, dont 95 Départements et 7 collectivités territoriales à compétences départementales.

Elle remplit une triple mission :

- Représenter les départements auprès des pouvoirs publics,
- Constituer un centre de ressources permanent pour les Conseils départementaux,
- Offrir aux élus départementaux les moyens de confronter leurs idées, d'échanger leurs expériences et d'arrêter des positions communes sur les grands dossiers nationaux.

Contact presse ADF :

Pauline Mazin – pauline.mazin@departements.fr – 06 88 75 36 67